COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU

01 octobre 2026



L'an deux mille vingt-six, le premier du mois d'octobre à dix-huit heures, dans les locaux du Sictom de la Région Montluçonnaise à Domérat, a eu lieu l'Assemblée Générale, sous la présidence de Mr COITE Yannick

La date de convocation était le 23 septembre 2026

ETAIENT PRESENTS :

Communauté de communes BERRY GRAND SUD : CLERAN Ghislaine-MORIER François-MARQUIS Michel-LEONARD Jacques Olivier-BERÇON Aurélie-BIHL Didier

COMMENTRY MONTMARAULT NERIS COMMUNAUTE : Alain BOULICAUD - Daniel BEAULATON - Bruno LABREURE - Guy FABRE– JARDONNET Stéphane- NESSON Alain-LEPEE Yves-CRESPY René-CLEMENT Patrick- HAUSSMANN Jean Pierre-MALLET Gilles-PERROT Thierry-DUPOUY Gabriel-DOUCET Christian-AUBERGER Josiane- LESPINASSE Johanna-
LECLERCQ Fernand-MAS-PREVOST Manuel- BERTHON Maryline- VANOVERBEKE Sandra

Communauté de communes PAYS D'HURIEL : DUMONTEET Betrand-DUMONT Serge-THOMAS Lionel-COFFIN Denis-COUDERS Anthony-RONDIER Joel-BOUTET Samantha-
AUBOUEIX Clément-

MONTLUCON COMMUNAUTE : DIAS Patrice-HALM Christiane- -BOGROS Mathieu-MICHELAT Philippe-AUCLAIR Morgane- DRENEUC Quentin- -MOTHET Pierre-CHANUDET Jacques- BERNARD Jean-Luc -COITE Yannick-PENTHIER Thierry- VERGE Alain- LEFEBRE Joël- LARDY Jean-Charles- MARRET Florence-LE-FEBVRE Romain-
-BOUNAB Sandrine- POZZOLI Bernard-FAURE Pascal- Mireille-LABOUESSE Jean-Michel-

Communauté de communes PAYS DE TRONCAIS : - FREMONT Laëtitia-VINCI-GUERRA Pio-
GABALI Marlène

Communauté de communes VAL DE CHER : MÉLOUX Julien- BOUDRON Gaëlle-JEAN Caroline-GICQUEL Nadine-GUINARD Bruno-BENOIST Jérôme-BENOIST Jacqueline-

Rémi BOROWIAK Directeur du SICTOM

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Communauté de communes BERRY GRAND SUD : - DOUGET Bruno-CAGNOT Sandrine-BLENET Philippe-SAUDAN Christine- TOMCZYK Tatiana-BLANCHARD Jacques-

COMMENTRY MONTMARAULT NERIS COMMUNAUTE : BOURDIER Sylvain- DAVY Murielle- DESSIN Marc-
FLINE Joëlle- CHAPELIER Mickael- BERNERON Catherine- LINTIGNAT Anthony-ROOSE Serge -VIVET Patrick--CHEVALIER Roger-RIMBAULT Cyrille-LE MOUCHEUX François-RICHARDOT Michel-GIRAUD Eliane-COLOMBIER Richard-CHAU-DAGNE Gérard-GUILLERMINET Nadège-BUISSON Vincent-

Communauté de communes PAYS D'HURIEL : MORNAC Pascal-DEBEDDE Hubert-DESMARERZ Jerome-TROUSLARD Marie-
BONNEAU Jerome-COULANJON Jérôme- MAumec HRISTELLE-DUCHIER Loic-JAMMET Jerome-LOURY Sophie-ROLLE Annie-LECLERC Christophe-MAGNIERE Mathieu-PARIS Marine.

MONTLUCON COMMUNAUTE : - DE CASTRO Sylvie- DA SILVA Jonathan -INDRUSIAK Laurent- JOUANNARD Frédéric- DELAUME Colette- DENEST Bernard RAYON Laurent- ROUDILLON Joseph- MAYETTE Lydie- DUBOURGNOUX Frédéric- DEQUAIRE Laurent- GLOMOT Philippe- TRIKI Samir- DUMONTET Michel-VIEILLARD David- -BELLYNCK Maryline-ROUX Cyril-AZEVEDO Fernando-LA-MOINE Jean-Paul-
AGNESE Jessica-REBOUL Robert-CHEMINET Alain-GRANDVIERGNE Nathalie-MARTINET Philippe-CHIROL Corinne-ALADENISE Benoît-SOUCHE Magalie-JOUANNIN Nadège-BRAUD Patrick-TAILHARDAT Valérie-CELERIER- MARAIS Eric-BROCHET François-GIRAUD Régine-GUERS Jean François-BONNICI Marie-Laure-CHAPPE Françoise-DAUPHIN Michel-PERCHE Philippe-GUYONNET Sandrine-PORTE BASTIEN Stéphanie-MARTINEAU Pascal-AGUILAR Carmen-DUPUIS Evelyne-BIERJON Stéphane-NOUAILLES Didier-PASQUIER Christophe-SOUEF Bertrand

Communauté de communes PAYS DE TRONCAIS : LAPLAINE Carine-SEPTIER Clémence-
DUBOIS Alexandra-MANCY Marie-Hélène-TOURRET Brigitte-

Communauté de communes VAL DE CHER : -LESCURAT Maxence- BRUNOL Edith-DUCHALET Jerome.
AUMEUNIER Mathieu-CHAUSSET Robert-DE FREITAS E SILVA Mickaël-HE-NOCQUE Delphine-DE COCK Stéphane-MATHURIN Maxime-BUISSON Lisette-VERNAUDON Michel-

Le Président indique que tous les suppléants sont titulaires pour les votes à effectuer durant la séance.

Il mentionne que la foire de Montluçon commence dès ce week-end et invite les élus à aller sur le stand du SICTOM.

L'ordre du jour peut commencer.

1- Désignation du secrétaire de séance :

M. LARDY Jean-Charles est désigné secrétaire de séance.

2- Approbation des PV des Assemblées générales des 08 et 27 juin 2026 :

M. COITE demande si les derniers comptes rendus requièrent des questions.

Aucune question n'étant soulevée.

A l'unanimité moins 1 abstention, le comité syndical accepte les deux derniers PV des 08 et 27 juin 2026

3- Délibération pour complément TEOM :

Pour rappel Mr COITE indique que l'article 2 des statuts, mentionne que les collectivités membres ont transféré au syndicat l'ensemble de la compétence de gestion et traitement des déchets.

L'ensemble des EPCI ont choisi d'encaisser le produit de la TEOM.

Celle-ci est donc perçue par les EPCI puis est reversée au SICTOM

La participation de chaque EPCI est fixée chaque année lors de la présentation du budget.

Cependant, en cours d'année, les EPCI perçoivent des rôles supplémentaires de TEOM qui ne sont pas reversés.

Le Président propose donc que le montant perçu par chaque EPCI au titre des rôles supplémentaires de TEOM soit reversé directement et en intégralité au SICTOM.

Pour se faire, chaque fin d'année, la DDFIP transmettra au SICTOM les montants relatifs à ces rôles supplémentaires.

A l'unanimité, le comité syndical accepte la délibération permettant au SICTOM de percevoir les rôles supplémentaires des EPCI durant l'année.

4- **Exonération de TEOM pour 2027 :**

Comme chaque année, certains commerçants et entreprises sont exonérés de la TEOM.

Cela concerne les producteurs de déchets non ménagers ne pouvant être collectés par le SICTOM.

La liste vous a été jointe.

A l'unanimité, le comité syndical accepte la liste des entreprises ou commerçants concernés par l'exonération de la TEOM.

5- **Modification du cout de la redevance spéciale des ordures ménagères :**

Le Président indique que la TGAP augmente de nouveau cette année, passant de 72 € la tonne à 79€ H.T, ce qui représente une différence de 1.575 € HT par m3.

Il est donc proposé d'augmenter du même montant en pourcentage, la redevance spéciale.

Le Président indique que nous avons dénoncé le contrat passé avec PAPREC car celui-ci a augmenté le traitement de la tonne de 100% en quatre ans.

Nous allons donc travailler avec VEOLIA pour une partie de nos déchets, à Nevers, Bayet et PAPREC à Maillet et qui a également répondu à notre offre. Cet appel d'offre, est un appel d'offres à bon de commandes, c'est-à-dire que tous les trimestres, VEOLIA et PAPREC répondront à notre demande et nous donneront leur tarif au moment de cette commande. Nous déciderons de quelles quantités ils traiteront chacun.

Mr COITE demande le vote pour cette modification de la redevance spéciale.

A l'unanimité, le comité syndical accepte la modification de la redevance spéciale des ordures ménagères.

6- Décision modificative dans la section investissement :

M. COITE indique qu'il n'y a pas de changement dans le budget mais un changement d'articles pour lesquels nous devons faire une DM.

Cela concerne par exemple les véhicules non achetés comme un tracteur et une remorque. Nous basculons cet excédent dans la collecte des déchets.

A l'unanimité, le comité syndical accepte la décision modificative de la section investissement.

7- Arrêté portant opposition au transfert du pouvoir de police du maire spécial déchet :

M. BOROWIAK rappelle que toutes les communes doivent prendre un arrêté portant opposition au transfert de pouvoir de police du maire spécial déchet. Nous avons transmis le modèle par mail.

Pour rappel, chaque maire garde son pouvoir de police afin de pouvoir agir plus rapidement, notamment concernant les dépôts sauvages.

Il est rappelé que les agents communaux peuvent déposer gratuitement à la déchetterie ces dépôts s'ils préviennent en amont la déchetterie concernée.

Un élu dénonce la fermeture des jours de certaines déchetteries depuis la collecte qui est passée en 4 jours.

M. BOROWIAK répond que la fermeture de certains jours en déchetterie n'a pas de lien avec la semaine des 4 jours. En effet, les déchetteries fonctionnaient auparavant en horaires d'été et/ou d'hiver. Maintenant, les horaires sont ceux de l'été, elles restent donc ouvertes plus longtemps mais moins de jour dans la semaine. Il est tout à fait possible d'envisager d'ouvrir plus mais cela demande plus de personnels d'où un coût plus élevé pour les communes concernées.

8- Résultats appel à projet LEKO :

M. COITE signifie que nous avons déposés 2 appels à projet auprès de l'éco-organisme LEKO.

Le premier concerne la collecte hors foyer-tri en salle des fêtes. Afin de faciliter la gestion du tri dans ces salles communales, les collectivités adhérentes auront des pochettes « clef en mains ».

Ce kit va être déployé rapidement et comprendra : un mémo tri, des sacs jaunes pour les recyclables, des sacs transparents pour les déchets ménagers, un bio seau pour les résidus de repas et un bac à roulettes pour les verres.

Ainsi que la charte de tri que les locataires devront signer.

Sur un budget total de 35 000 € qui correspond aux achats de bacs, sacs et trolley. LEKO nous aide à hauteur de 80%.

Le Président tient à féliciter Mme BOUTET Alexandra qui s'est occupé du montage du projet.

Le deuxième concerne les consignes de tri en habitat vertical - grands ensembles.

Le Président intervient et explique que le projet vise à renforcer et harmoniser le tri des déchets des habitats verticaux de notre territoire. Dans un premier temps, il y aura une phase de test dans 2 quartiers aux démographies et implantations de poubelles et colonnes différentes.

Cette démarche s'accompagne d'un important volet de sensibilisation des habitants pour favoriser l'appropriation des consignes de tri, encourager les bons gestes au quotidien et améliorer la qualité du tri.

Un kit comportant : un sac de précollecte pour les emballages recyclables, un sac de précollecte pour le verre, un rouleau de sacs transparents pour les OM et la démarche pour obtenir une carte d'accès en déchetterie.

Le projet prévoit également un accompagnement de proximité grâce e à la mobilisation d'un chargé de suivi pouvant intervenir à la demande et en porte à porte.

Un planning prévisionnel vous a été envoyé.

Ce projet a une estimation d'environ 111 030 € et sera aidé à hauteur de 50 % soit 55 515€.

Le Président tient à remercie Mme WICKER Elsa qui s'est occupée du montage du projet.

9- <u>Demande d'aide fond vert de l'ADEME :</u>

M. FABRE rappelle qu'une étude de faisabilité sur le développement d'une organisation territoriale de réemploi et de réparation sur le bassin de vie Montluçonnais souhaite être mise en place.

L'objectif de cette étude est d'identifier le potentiel de gisement de produits réemployables et réparables sur le territoire et d'analyser les offres existantes. Enfin, elle permettra d'évaluer la viabilité économique et social d'un dispositif local structuré. Le cout de cette étude s'élève à 47 760 € et l'ADEME nous soutient à hauteur de 80%.

10- Sacs transparents et fond vert de l'ADEME

Ici, la démarche repose sur :

- Une communication auprès des élus,
- Une information des usagers en porte à porte auprès de chaque foyer pour expliquer la démarche
- Le redimensionnement des bacs, associer les puces des bacs OM et CS à une adresse et distribuer les sacs transparents
- Pour l'habitat vertical, information aux bailleurs, syndics. Des permanences sont mises en place devant les immeubles pour informer et distribuer les sacs transparents.
- L'équipement des camions bennes de caméras embarquées et lecteurs de puces sur les lève-conteneurs.
- L'acquisition du logiciel FICHA qui permet de compter le nombre de levées de bac OM et CS et du logiciel BAM pour géolocaliser les bacs ayant des anomalies et refus de collecte lors des contrôles pendant les tournées.

Le montant des dépenses s'élève à 936 350 € et nous sommes aidés à hauteur de 50%.

Un élu souhaite en savoir plus sur la communication du service des sacs transparents.

Mr COITE répond que les agents du service font du porte à porte et passent 2 fois. Des animations sous forme de permanence sont également mises en place.

Les PAV (point d'apport volontaire) sont collectés une fois par semaine et sont également lavés en même temps.

Ils sont mis en place lorsque l'équipe des sacs transparents passent chez les usagers. Nous allons en déployer beaucoup plus en 2027.

Puis, nous revalorisons les biodéchets qui viennent de ces PAV sous forme de compostage sur le site.

M. COITE tient à remercier M. DERANCOURT Cyril pour la demande de subvention.

Ainsi que Mme LAUTERBACH Aurélie pour l'agréement PSV du bio compost.

11- Point d'étape UVE de Bayet :

Le Président signale que c'est Veolia a été retenue pour assurer la conception et l'exploitation du centre de tri pour les 25 prochaines années.

Les couts de traitement vont passer de 216 €/tonne à environ 169 € la tonne.

SAGE qui est le bureau d'étude, a proposé un avenant argumentant que la mission initialement chiffrée était en dessous des besoins nécessaires. Celui-ci propose un budget de + de 14 0 000 € et un allongement de la durée initiale passant de 2 à 3 ans.

Finalement, après négociation, le cout est passé à 126 750 €.

Pour le SICTOM celui-ci sera de 27 000€ sur 5 ans.

De plus, il a été décidé d'instaurer une réunion tous les mois au lieu d'une tous les deux mois.

La ligne 1 sera détruite. La ligne 3 est la nouvelle. Celle-ci sera beaucoup plus importante en termes de capacité.

Concernant la vente d'électricité, VEOLIA s'est engagé à nous revendre le MWh jusqu'en 2040.

12- Point étape Allier Tri :

M. COITE explique que VEOLIA va poursuivre l'exploitation jusqu'en 2028.

Mais il faut préparer durant cette période transitoire le lancement d'un marché public global de performance. Celui-ci pourrait être d'une durée de 7 à 8 ans.

Il nous faut donc une feuille de route claire et arbitrée. Plusieurs scénarios ont été présentés.

Finalement le plus simplifié, c'est-à-dire le A a été choisi : nous restons sur du mix fibreux avec un travail des équipes en 2 x 8heures. Il présente le meilleur équilibre entre investissement, performances, maintenabilité et pérennité de l'exploitation.

En effet, le tri poussé en 2 ou 3 postes représente une plus-value insuffisante pour le cout global supporté.

Le cout initial global du projet est de 5 millions d'euros. Ce qui revient au cout global de tri hors aides, recettes et soutiens à 117 € HT la tonne.

Vous avez reçu le planning prévisionnel jusqu'en 2029 avec un démarrage prévu au premier trimestre 2029.

13- Point communication incitative et adaptation des fréquences de collecte :

Le président met en avant l'article R.2224-24 du code général des collectivités qui stipule que celles-ci confient désormais au maire ou au président du groupement compétent le soin de fixer la fréquence des collectes en fonction des caractéristiques démographiques et géographiques du territoire, de la typologie de l'habitat et des variations saisonnières de population.

Cette fréquence de collecte sera déterminée en 2027 et serait faite en concertation avec les maires de chaque commune.

Pour rappel, actuellement toutes nos communes sont collectées 1 fois tous les 15 jours en OM à l'exception d'Huriel, Domérat, Saint Victor, Désertines, Montluçon, Cosne d'Allier, Commentry et Neris les Bains.

14- Point sue la communication incitative :

Le Président indique qu'à ce jour, 19 communes sont équipées de sacs transparents, bacs jaunes adaptés et composteurs, ce qui représentent environ 40 000 habitants.

Le biodéchet a augmenté de 100 tonnes avec une collecte qui a frôlé les 13 tonnes la semaine dernière contre 10 tonnes avant cet été.

La dernière commune mise en place a été Domérat pour laquelle on constate une baisse de 27% des OM et une augmentation de la CS de 12%.

20 PAV de biodéchets ont été implantés et qui parfois nécessite 2 à 3 collectes par semaine pour certains.

L'équipe de la communication incitative va maintenant se déplacer sur les communes de Tortezais, Venas, Sauvagny, Saint Priest en Murat, Chavenon, Murat, Chappes et Sazeret.

15- Bilan journée des collectivités LEKO :

Pour rappel, l'éco-organisme LEKO regroupe deux fois par ans tous ses adhérents pour échanger sur les bonnes pratiques et nous informer de l'actualité.

Nous avons participé à une market place jurassienne durant laquelle chaque acteur de la collecte des déchets dans le jura a rencontré chaque groupe pour expliquer leur démarche dans la gestion des déchets.

Ce fut un temps d'échange très enrichissant.

Puis nous avons participé à des ateliers en sous-groupe dont le thème portait sur les freins et leviers comportementaux appliqués au geste de tri.

Durant le deuxième jour, l'actualité LEKO portait sur le renouvellement de l'agrément et le nouveau barème.

Le Président mentionne que les élus qui souhaitent y participer seront les bienvenus.

Le deuxième RDV annuel a lieu en décembre à Rungis.

16- Questions diverses :

Le président indique qu'il n'y a pas assez de personnes dans les commissions portant sur les habitats verticaux et autres projets. Les élus sont donc les bienvenus à celles-ci.

Le comité syndical n'ayant plus de questions.

Fin de l'assemblée Générale à 19h47.

Le PRESIDENT	le Secrétaire de séance.
M. COITE Yannick	M. LARDY Jean-Charles